

## Compte rendu du conseil Municipal du 13 août 2015

Présents– GUILLET Nelly- HOFFLER Pascal –JALLIFIER Rémy — OTTENHEIMER Thomas- PELLISSIER Denis — TIMSONNET Philippe — ANTRESSANGLE Magalie-- Jonathan TESTON - REGGIANNI Isabelle

Excusés : Jonathan TESTON - GUITTET Olivier

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Pouvoir : 1 pouvoir de Mr Guittet à Mr Hoeffler

Présents dans la salle : Weiss Jean Yves –correspondant Dauphiné libéré / BOREL Gil –correspondant Drôme Hebdo -/Magnin Rachel/ Christiane Vignon/ Christine Ponçon/ Bernard Julien accompagné de Mlle...../ Jacques Vuillod / Lejeune Colette / Gassier Christophe / Audrapt Anthony/ Charaff Zouari

Monsieur le Maire ouvre la séance, il constate le quorum est atteint, la séance de ce conseil municipal peut donc légalement se tenir.

Il demande bien vouloir excuser Mr Guittet et Mr Teston, il précise également qu'il est porteur d'un pouvoir de Mr Guittet

Il sollicite le passage à huis clos-

Cette proposition est soumise au vote du conseil Municipal qui refuse le passage en huis clos (4 pour / 5 contre)

La séance reste donc publique

Mr le Maire présente l'ordre de jour qui ne comporte qu'un seul point :

Maintien du 2<sup>ème</sup> adjoint en poste suite au retrait de délégation par le Maire

Mr le Maire expose le pourquoi de ce retrait de délégation ; à savoir un désaccord sur la gestion d'un dossier d'urbanisme

Mr le Maire considère qu'il en peut plus avoir confiance en son 2<sup>ème</sup> adjoint, ce qui motive son retrait de délégation et la suspension des indemnités.

Suite à ce retrait de délégation, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint en poste

C'est donc l'objet du conseil de ce soir

Un tour de table s'en est suivi : les conseillers qui l'ont souhaité ont pris la parole pour exposer leurs points de vue

A l'issue de ce tour de table, le vote à bulletin secret a lieu, les conseillers sont amenés à répondre à la question suivante :

Souhaitez- vous maintenir Mr Ottenheimer au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, malgré le retrait des délégations ?

Le résultat du vote :

4 votes contre le maintien en poste

5 votes Pour le maintien en poste

Mr le Maire proclame les résultats du vote : Mr Ottenheimer est maintenu au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h15